

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Parasha Pékoudé, 2 Adar 2 5782



La Parasha de Pékoudé que nous lisons cette semaine clôture l'ensemble du livre de Shémot. On y fait l'inventaire détaillé des quantités d'or, d'argent et de cuivre offertes pour la construction du Mishkan. Moshé procède à ce décompte pour témoigner de son intégrité ainsi que de l'intégrité de tous les artisans qui ont œuvré pour son édification.

Nos commentateurs affirment que le degré de sainteté du Tabernacle était exceptionnellement élevé, d'une certaine façon, plus encore que les deux Temples de Jérusalem. C'est pour cette raison qu'il n'a jamais été profané.

Ceci peut se justifier du fait qu'il ait été construit sous la supervision de Moshé. De plus, tous les ouvriers ont personnellement été sélectionnés par Betsalel. Ce dernier n'a retenu que les hommes de noble ascendance et d'une piété extrême. A contrario, le Temple de Jérusalem construit sous l'impulsion du roi Salomon a été bâti par de nombreux ouvriers non juifs qui n'avaient pas nécessairement conscience de l'existence de D-ieu.

À la lecture de l'ensemble de notre Parasha, nous pouvons être attiré par une expression qui revient à de nombreuses reprises : « ainsi avaient-ils fait ».

Cette insistance peut nous paraître surprenante. En effet, il ne nous serait jamais venu à l'esprit l'idée d'imaginer que ces artisans, choisis pour leurs qualités morales et pour leur rigueur, puissent modifier un ordre donné par D-ieu !

Pour répondre à cette question, nous pouvons nous intéresser à un autre passage de la Torah. Dans la Parasha de Réé, le verset nous enseigne : « Toute la chose que je vous ordonne, c'est elle que vous garderez pour la faire ; tu n'y ajouteras rien et tu n'en retrancheras rien ».

Le sens de ce verset est essentiel. Par définition, la Torah est parfaite puisqu'elle émane directement de D-ieu. Or, la perfection ne peut être améliorée. En ajoutant ou en retranchant quoi que ce soit au commandement de la Torah, on laisse sous-entendre que celle-ci est perfectible. C'est de ce verset que nous apprenons qu'il est interdit d'ajouter un cinquième paragraphe aux quatre paragraphes contenus dans les Tephilin ou bien d'ajouter un cinquième Tsitsith à nos vêtements.

Il paraît évident que le fait d'en retirer témoigne d'un grand laisser-aller ou d'une grande négligence vis-à-vis de la Torah. Mais en rajoutant quelque chose de plus, nous aurions pu imaginer que cela puisse embellir la parole de D-ieu. Ce geste serait considéré comme le témoignage de notre volonté à aller plus loin dans notre dévotion et dans notre amour de D-ieu. Cependant, cela est également interdit par la Torah. Tout est ciselé avec minutie et chaque modification pourrait avoir de lourdes implications dans le monde spirituel.

Il en est de même pour la construction du Mishkan. Les artisans étaient tous dignes de confiance et ils n'auraient jamais oublié de réaliser le moindre détail imposé par HaShem. Cependant dans leur élan, ils auraient pu se permettre de rajouter certaines choses qui auraient pu leur sembler importantes. Leur sensibilité artistique aurait pu prendre le dessus sur la technicité de l'œuvre. Le tout aurait été motivé par les meilleurs sentiments mais cela ne serait plus considéré comme la réalisation parfaite du projet divin. À tel point que certains de nos Maîtres affirment que dans ce cas, cette construction n'aurait rien été d'autre que la réplique du Veau d'Or.

HaShem attend de son peuple que nous soyons en mesure de réaliser sa volonté sans nous écarter à droite ni à gauche de sa parole.